canton de vaud

GRAND CONSEIL

MAI 2025 **(25_PAR_7)**

RAPPORT DE LA COMMISSION DE PRÉSENTATION
chargée d'examiner l'objet suivant :

Réélection d'une membre de la Cour des comptes – Seconde mandature de 6 ans

(1er tour)

1. Préambule

Les articles 154 à 157 de la loi sur le Grand Conseil (LGC), adoptée le 8 mai 2007 et révisée le 31 mai 2022, consacrent l'élection des membres de la Cour des comptes par le Grand Conseil. La Commission de présentation, instituée par la Constitution vaudoise du 14 avril 2003 (Cst-VD), est chargée de préaviser l'élection des 3 membres de la Cour des comptes.

Comme cela sera indiqué peu après dans le rapport, à la suite d'un courrier envoyé par le Secrétariat général du Grand Conseil (SGC) en date du jeudi 6 février 2024 demandant aux 3 membres actuels s'ils sollicitaient une réélection au sein de cet organe, 2 membres sur 3 ont décidé de ne pas en solliciter une. Il y a lieu de préciser qu'aucun de ces 3 membres n'était concerné par l'article 6, alinéa 2 de la loi sur la Cour des comptes du 12 mars 2013 (LCComptes) stipulant que « *les membres de la Cour des comptes sont élus pour une période de 6 ans. Ils sont rééligibles une fois* ».

L'objet de ce rapport est le préavis de la Commission de présentation à la réélection d'une seule membre de la Cour des comptes pour un nouveau mandat de 6 ans. Concernant les 2 autres postes à repourvoir, une procédure d'élection est pendante et fera l'objet d'un autre préavis de la Commission de présentation à destination du Grand Conseil au mois de juin 2025.

2. Fonctionnement de la Commission de présentation

La Commission de présentation s'est réunie le mercredi 30 avril 2025, à la Salle du Bicentenaire, Place du Château 6, à Lausanne pour traiter du préavis à cette réélection. Elle était composée des députées et des députés suivants : Mesdames Claire Attinger Doepper, Sabine Glauser Krug, Monique Hofstetter, Joëlle Minacci, Graziella Schaller et Murielle Thalmann (Vice-présidente) ; Messieurs Nicolas Bolay (Président), Olivier Petermann et Jean-Marc Udriot.

La commission a aussi eu le privilège d'être accompagnée lors de cette séance par ses 4 experts indépendants, ainsi que le requiert la LGC à son article 160. Ces derniers sont Mesdames Sophie Forster Carbonnier et Sandrine Rainotte ainsi que Messieurs Hakim Hadjeres et Franck Missonier-Piera experts élus par le Grand Conseil sur la base de l'alinéa 5 de l'article 160 de la LGC : « *le choix des experts indépendants repose sur leurs qualifications qui doivent être propres à assurer que les membres de la Cour des comptes remplissent les conditions posées par la loi* ».

Monsieur Fabrice Lambelet, secrétaire de commissions parlementaires au SGC, a tenu les notes de séance et rédigé la synthèse avec compétence et efficacité, ce dont nous le remercions très chaleureusement.

3. Travaux préparatoires

Au mois de février 2025, le SGC a envoyé aux 3 membres actuels de la Cour des comptes, soit Mesdames Nathalie Jaquerod, Valérie Schwaar et Monsieur Guy-Philippe Bolay un courrier leur demandant s'ils représentaient pour un second mandat de 6 ans, et cela conformément à l'esprit de l'article 79 du règlement d'application de la loi du 8 mai 2007 sur le Grand Conseil (RLGC). En date du 10 mars 2025, 1 des 3 membres a manifesté son intérêt à se représenter pour un second mandat :

- Madame Valérie Schwaar

À la suite de sa réponse à la sollicitation du SGC, Valérie Schwaar a fourni les documents suivants, en date du 14 avril 2025, à la Commission de présentation en vue de son audition de réélection : une lettre de motivation, un extrait de casier judiciaire et un extrait du registre des poursuites.

Quant à Madame Nathalie Jaquerod et Monsieur Guy-Philippe Bolay, ils ont répondu au courrier initial du SGC, annonçant qu'ils ne sollicitaient pas un nouveau mandat à la CC. Leur mandat s'achèvera donc au 31 décembre 2025 après un seul mandat de 6 ans au sein de cette institution. Le Grand Conseil tient à leur exprimer sa profonde gratitude pour le travail accompli durant ces 6 années au service de la Cour des comptes du canton de Vaud.

4. Déroulement de l'audition

La Commission de présentation a auditionné la candidate à la réélection qui a ainsi pu faire valoir ses qualités et ses motivations durant environ 60 minutes. Elle a abordé des questions comme le travail, le fonctionnement de la Cour des comptes, les enjeux auxquels la cour sera confrontée ces prochaines années, les améliorations à y apporter et son avis sur les audits entrepris par cette institution depuis le 1er janvier 2020. La question de l'indépendance ainsi que les relations avec d'autres institutions politiques ou supérieures de contrôle ont également fait l'objet de questions détaillées. Au-delà de ces questions, la Commission de présentation a aussi longuement abordé la question des qualités humaines nécessaires pour tout membre de cette institution.

5. Délibérations et préavis des experts

À l'issue de cette audition, les 4 experts de la commission se sont retirés pour délibérer sur la réélection de Valérie Schwaar comme membre de la Cour des comptes pour un second mandat de 6 ans. À l'issue de ses délibérations, le collège des experts a tenu à exprimer, à l'unanimité, un préavis favorable et appuyé quant à la reconduction de Valérie Schwaar, membre en fonction depuis le 1er janvier 2020. Conformément à l'article 6, alinéa 2 de la LCComptes, il s'agira du second et dernier mandat pour cette candidate.

Durant son premier mandat, Valérie Schwaar a su faire preuve de compétences techniques solides et de qualités humaines appréciées, qui ont largement bénéficié au fonctionnement de cet organe. Son expertise et son souci constant d'améliorations ont apporté une réelle plus-value aux travaux et audits de la Cour des comptes de 2020 à 2025.

Les experts tiennent à rappeler que sur les 3 membres actuellement en poste, Valérie Schwaar est la seule à manifester le souhait de voir son mandat renouvelé. Ce point revêt une importance particulière pour les experts. Dans un contexte de renouvellement de la composition de cette autorité, sa présence constitue un élément essentiel de continuité et de mémoire institutionnelle pour la prochaine mandature. Cette stabilité est d'autant plus précieuse qu'elle avait cruellement fait défaut lors du précédent renouvellement de 2020, où l'ensemble des membres de la Cour des comptes avait été remplacé simultanément, au détriment de la transmission et de la cohérence des travaux engagés par cet organe. Par conséquent, le collège des experts recommande la reconduction du mandat de Valérie Schwaar, afin d'assurer à l'autorité un équilibre entre renouveau et continuité, garant de son efficacité et de sa crédibilité.

6. Délibérations et préavis de la Commission de présentation

La Commission de présentation a pris note du préavis des experts et a pris congé de ces derniers avant de délibérer à son tour sur la candidate sollicitant une réélection. Elle a suivi l'avis des experts en formulant également un préavis positif, à l'unanimité de ses membres, à l'intention de :

- Madame Valérie Schwaar

Pour établir son préavis à l'intention du Grand Conseil, la commission a retenu les 2 critères suivants.

Un premier critère concerne les aptitudes de cette candidate. Celles-ci sont de 2 ordres : les qualifications et l'expérience. En ce qui concerne les qualifications, Valérie Schwaar a notamment obtenu une maîtrise universitaire en sciences politiques à l'Université de Lausanne (UNIL) en 2001. Elle a suivi également un certain nombre de formations continues avant et durant son premier mandat de membre à la Cour des comptes. Sur le plan de l'expérience, la Commission de présentation considère que Valérie Schwaar a acquis une expertise professionnelle et technique solide, en particulier dans le domaine de l'audit de performance, en conformité avec les normes en vigueur dans ce domaine. Lors de son audition par la commission, il est également apparu qu'elle a renforcé ses compétences en matière de management, notamment grâce à des

formations ciblées, indispensables à la direction d'une équipe de 9 collaboratrices et collaborateurs au sein de cet organe.
Son esprit d'analyse conjugué à son expérience passée de députée – en particulier en tant que membre, puis comme présidente de la Commission de gestion du Grand Conseil (COGES) pendant 7 ans – a permis à Valérie Schwaar d'apporter une réelle valeur ajoutée aux travaux de la Cour au cours durant ces 6 années.
De manière générale, Valérie Schwaar présente un bilan positif pour ce premier mandat, marqué par un engagement constant au service du bon fonctionnement de la Cour des comptes. Très investie dans cette jeune institution et attachée à son équipe, elle exprime le souhait de poursuivre son action, avec une volonté affirmée de renforcer la dynamique collective et le bien-être au travail.
Enfin, dans un contexte de renouvellement important de la Cour des comptes – avec l'élection prochaine de 2 nouveaux membres – sa reconduction apparaît essentielle pour assurer une continuité institutionnelle et favoriser la transmission des acquis développés durant cette mandature.

Un deuxième et dernier critère concerne les incompatibilités éventuelles. Il est constaté que la candidate, de nationalité suisse et domiciliée dans le canton de Vaud, a l'exercice des droits civils ; elle répond donc aux exigences formelles posées par l'article 8, alinéa 1 de la LCComptes. Cette candidate a également produit un extrait du registre des poursuites de son lieu de domicile attestant qu'elle ne faisait l'objet de poursuite ni d'acte de défauts de biens. Enfin, elle a produit un extrait de casier judiciaire qui est vierge.

7. Conclusion

La Commission de présentation préavise positivement, à l'unanimité de ses membres, la candidature de Valérie Schwaar comme membre de la Cour des comptes pour un second mandat de 6 ans. Concernant la date d'entrée en fonction, celle-ci sera fixée par la Cour des comptes qui la communiquera au Grand Conseil dès que celle-ci sera connue.

Le dossier de la candidate est à disposition des députées et des députés qui souhaitent en prendre connaissance et le consulter. Le dossier est en mains du Secrétariat général du Grand Conseil et sera disponible, sur demande à ce dernier, le jour de l'élection au Secrétariat du Parlement.

Genolier, le 11 mai 2025.

Le Président-rapporteur :
(*signé*) Nicolas Bolay